AVIS DE VACANCE
EXPERT NATIONAL DETACHE
BUDG/A/1

1.Direction générale	**Budget**
- Direction	**A. "Dépenses"**
- Unité	**A.1**
- Lieu d'affectation	**Bruxelles**
- Chef d'Unité Responsable	**Philippe Jouret**
	Tél 02/296.57.68
- Prise de fonction souhaitée	**Quatrième trimestre 2009**

Veuillez noter que le détachement sera régi par la décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès des services de la Commission. Le texte de cette décision est disponible sur http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm

2.Principaux domaines de responsabilité :

Participer à la mise en application d'une budgétisation basée sur la performance du budget de l'UE en combinant l'approche politique et budgétaire. Ce poste vous donnera un large aperçu des politiques menées par l'UE et la possibilité d'améliorer la qualité des dépenses communautaires. Les responsabilités liées à ce poste nécessitent de fréquents contacts avec les services opérationnels concernés ainsi qu'avec l'Autorité Budgétaire.

La tâche consiste à assurer le bon fonctionnement des instruments de prévisions budgétaires (Stratégie Politique Annuelle, Avant-projet de Budget) et à contribuer par l'apport de nouvelles idées à leur amélioration. De plus, vous aurez la possibilité d'influencer l'utilisation par l'Autorité Budgétaire d'outils d'information sur la performance.

3. Principales qualifications:

Le candidat idéal doit disposer d'une excellente capacité d'analyse et de communication (tant orale qu'écrite) et la capacité de travailler de manière autonome au sein d'une équipe. Une bonne connaissance de la Gestion par Activités (ABM) au sein de la Commission est également indispensable.

Les connaissances suivantes constituent un atout supplémentaire :

- une formation économique ou similaire,
- une expérience dans la mise en application du Budget sur base des Activités (ABB) dans l'UE ou de tout autre système de budgétisation basée sur la performance,
- une bonne connaissance de la procédure budgétaire de l'UE et des politiques de la Commission,
- une bonne compréhension du fonctionnement des Institutions de l'UE et des mécanismes de prise de décision

4. Langues: Bonne connaissance des deux langues de travail que sont l'Anglais et le Français et aisance dans l'une de ces deux langues